

# L'Écho de Barkmere - Mars 2017

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 11 mars 2017 :

- Nous avons enfin une entente avec la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides. Cette entente est valide pour un an et devra être renouvelée pour un terme de 5 ans (toutefois, avant juin 2017). La Régie engage des coûts importants et veut donc que toutes les municipalités s'engagent pour 5 ans. Il y a encore quelques particularités à régler, notamment à cause des circonstances spéciales de Barkmere, (toutes les parties du territoire ne sont pas accessibles par les véhicules d'urgence, même les chemins privés ne permettraient probablement pas le passage d'un gros véhicule incendie). Il va falloir trouver une façon de procéder. En particulier, afin d'être plus efficace pour l'application des règles de sécurité pour les détecteurs de fumée, la Ville de Barkmere effectuera elle-même les visites des bâtiments résidentiels et autres. L'inspecteur municipal visitera 20% des bâtiments à chaque année, afin de respecter la règle d'une visite à tous les cinq ans. De plus, ceci permettra des économies substantielles, car la Régie désirait s'occuper elle-même de ces visites en payant deux pompiers à temps et demi, sans s'assurer que les résidences pourraient être accessibles.
- Pour 2017, les tarifs pour la location des quais augmentent de 1,4% et seront donc facturés à \$506.00 pour un amarrage régulier et \$279 pour un petit amarrage. Encore une fois cette année, la Ville est confortablement sous le seuil requis et n'est pas dans l'obligation de facturer les taxes de vente applicables.
- Le ministère de l'Environnement a fortement suggéré que la ville se munisse de rideaux de turbidité à utiliser lors de l'enlèvement de myriophylle à épis. Ce rideau de protection empêche que les fragments de plantes se dispersent lorsqu'on retire le myriophylle. La ville va donc en acheter deux.
- Le Conseil municipal a adopté le règlement 244 modifiant le règlement 134 concernant les fausses alarmes. Comme le nouveau service d'incendie imposera une amende à la Ville pour toutes les fausses alarmes, et non seulement la deuxième, le règlement amendé permettra à la Ville de recharger cette amende immédiatement au propriétaire dont le système s'est déclenché.

- Au conseil des maires de la MRC Laurentides, il a été question de la collecte des matières organiques. D'ici 2020, le ministère de l'Environnement veut que toutes les municipalités organisent une collecte organique. La raison d'être de cette décision du ministère est que les sites d'enfouissement sont déjà pleins et le ministère ne veut plus émettre de permis pour ouvrir de nouveaux sites. Toutefois, les petites municipalités ne seront pas obligées de faire de la cueillette individuelle et pourront utiliser d'autres méthodes à savoir, soit la distribution de composteurs domestiques, ou encore de grands bacs pourraient être disponibles au débarcadère, ou une collecte individuelle pourrait être faite au village, etc. Étant donné la nature sauvage du lac, nous ne sommes plus obligés de ramasser les résidus de viandes, seulement les résidus végétaux. En contrepartie, le ministère accélère cette mesure : en 2017 30% des résidences devront se conformer à ces exigences, en 2018, 50%, et en 2019, 70%, pour un total de 100% en 2020. Il est trop tard cette année pour appliquer le 30% car, entre autres, nous avons déjà adopté le budget. La pénalité n'est pas énorme et nous voulons attendre d'avoir une meilleure idée sur notre stratégie d'implantation.
- Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront sur le site web le mois prochain.



Ville de / Town of

**BARKMERE**

*182 ch. Barkmere road*

*Barkmere, QC J0T 1A0*

*Tel : 819-687-3373*

*[communications@barkmere.ca](mailto:communications@barkmere.ca)*